

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311656

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI**

**OBJET : Musée départemental Arles antique - Convention de partenariat avec les musées
d'Art et d'Histoire de la ville de Genève**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la Culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet :

- de soumettre à l'approbation de la commission permanente, le projet de convention de partenariat entre le Département des Bouches du Rhône – Musée départemental Arles antique et les musées d'Art et d'Histoire de la ville de Genève,
- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer cette convention dont le projet est joint au présent rapport.

Les musées d'Art et d'Histoire (MAH) de la ville de Genève ont proposé au Musée départemental Arles antique (MDAA) d'organiser, à leurs frais, une exposition consacrée à « Arles antique » (titre de travail) en regard avec Genève et d'autres territoires suisses.

Cette manifestation de grande ampleur se déploierait de février à mai 2019 sur une superficie d'environ 700 m² dans les salles d'exposition temporaires dites Palatines du Musée d'art et d'histoire de Genève.

La mise en place de ce partenariat a un intérêt réciproque pour le musée départemental Arles antique et les musées d'Art et d'Histoire de la ville de Genève.

D'un part, les expositions des musées d'Art et d'Histoire MAH sont généralement très médiatisées et connues d'une majeure partie de l'Europe. En retour, présenter les collections d'Arles dans ce cadre prestigieux serait susceptible d'attirer de nouveaux visiteurs au Musée départemental Arles antique MDAA. Ainsi, la signature de ce partenariat sans incidence financière participerait au rayonnement de la Provence au-delà de ses frontières

Enfin, la qualité des pièces prêtées aux musées d'Art et d'Histoire MAH par le Musée départemental Arles antique MDAA, la mise à disposition de ses scientifiques pour aider à en bâtir le synopsis, la création d'un projet pédagogique commun, sont de nature à permettre l'organisation d'une manifestation de grand intérêt pour le public, avec la possibilité de présenter des objets largement médiatisés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL